

(A)

(N° 158).

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 18 AVRIL 1848.

Rapport de la Commission des Naturalisations, sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Pierre Gachot, messenger à l'administration des chemins de fer de l'État.

(Voir le N° 352, session 1846-1847 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Avesne (France), le 10 juin 1815. Son père, officier de l'Empire, en retraite, occupait une place bien minime dans l'administration de l'octroi de la ville d'Avesne; il laissa en mourant une veuve avec neuf enfants sans fortune. Quelques-uns d'entre eux, avec une abnégation d'amour propre digne d'éloges, entrèrent en domesticité. Pierre fut du nombre; après avoir servi d'une manière irréprochable dans quelques familles de notre pays, il fut admis, en 1838, comme ouvrier dans l'administration des chemins de fer de l'État, où il est encore employé maintenant en qualité de garçon de bureau chez le directeur de cette administration.

Il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays, où il s'est toujours conduit avec ordre et moralité.

Les recommandations de ses chefs le présentent comme méritant votre bienveillance.

Les autorités consultées le considèrent également comme digne de la faveur qu'il sollicite.

La Chambre des Représentants, dans sa séance du 28 décembre 1847, a pris sa demande en considération à la majorité de 38 suffrages contre 25.

J. VAN SCHOOR, Rapporteur.